

BULLETIN JOLY SOCIÉTÉS

ACTUALITÉ DU DROIT DES SOCIÉTÉS

À LA UNE

DOCTRINE

Les *management fees* et l'appréciation par le juge de la réalité
de leur contrepartie → PAGE 54

Alain COURET

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

La cour d'appel de Paris valide la dérogation OPO
dans l'affaire *ORPEA* → PAGE 7

Hervé LE NABASQUE

DROIT COMMUN

Où finit la société ? : l'extensible maintien de la personnalité
morale de la société dissoute et radiée → PAGE 4

Julia HEINICH

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

Gestion interne de la société : l'impérieuse nécessité du respect
du formalisme → PAGE 18

Bernard SAINTOURENS

Direction scientifique

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Comité scientifique

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Alain COURET,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Jean-Jacques DAIGRE,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Reinhard DAMMANN,
avocat au barreau de Paris

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Dominique LEDOUBLE,
expert financier

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Daniel LEPELTIER,
docteur en droit

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Catherine MAISON BLANCHE,
senior consultant, Allen & Overy LLP

Hugues MATHEZ,
avocat associé, cabinet White & Case

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Arnaud REYGROBELLET,
professeur à l'université Paris Nanterre

Xavier VAMPARYS,
directeur juridique corporate, CNP Assurances

Daniel VILLEY,
avocat associé, cabinet Villey Girard Grolleaud AARPI

Comité de rédaction

Droit commun

Paul LE CANNU,
professeur émérite, école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Didier PORACCHIA,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Hugo BARBIER,
professeur à Aix-Marseille université

Edmond SCHLUMBERGER,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Sociétés par actions

Hervé LE NABASQUE,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Antoine GAUDEMET,
professeur à l'université Paris-Panthéon-Assas

Sociétés de personnes et autres groupements

François-Xavier LUCAS,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)
ancien directeur scientifique

Philippe DUPICHOT,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Caroline COUPET,
professeure à l'université Paris-Panthéon-Assas

Audit et contrôle des comptes

Jean-François BARBIERI,
professeur au CDA (université Toulouse 1 Capitole)
et au CREOP (université de Limoges)

Fusions acquisitions

Bruno DONDERO,
professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Restructuration des sociétés en difficulté

Eva MOUIAL-BASSILANA,
professeure à l'université Nice Sophia Antipolis

Irina PARACHKÉVOVA-RACINE,
professeure à l'université Nice Sophia Antipolis

Le Bulletin Joly Sociétés peut désormais être cité de la façon suivante : BJS nov. 2021, n° BJS200o7.
Le numéro de type BJS200o7 est un numéro d'identifiant unique permettant de retrouver directement
l'article via un moteur de recherche ou sur www.labase-textenso.fr

Revue éditée par Lextenso

1, Parvis de La Défense – 92044 Paris – La Défense (CEDEX)

Directrice générale, Directrice de la publication Emmanuelle FILIBERTI

Rédactrice en chef Audrey FAUSSURIER (audrey.faussurier@lextenso.fr)

Rédactrice Perrine SCHOLER (perrine.scholer@lextenso.fr)

Dépôt légal : à parution • N° CPPAP : 0427 T 82874 • ISSN 1285-0888

Imprimé par Chirat • 744, rue de Sainte-Colombe – 42540 Saint-Just-la-Pendue
sur des papiers produits en France et en Allemagne ;

100% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 656 g éq. CO₂

Abonnement : Tél. 01 40 93 40 40 • abonnements@lextenso.fr

Abonnement papier + version feuilletable numérique France 2023 : 484,98 € TTC -

Abonnement étranger 2023 : 522,50 €

Abonnement feuilletable numérique France : 286,14 € TTC - Abonnement étranger : 280,25 €

Prix au numéro France : 59,09 € TTC - Prix au numéro étranger : 57,20 €

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi



SOMMAIRE

DROIT COMMUN

- BJS202o9 • **Où finit la société ? : l'extensible maintien de la personnalité morale de la société dissoute et radiée** 4
Julia HEINICH – Cass. com., 20 sept. 2023, n° 21-14252, F–B

SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

- BJS202o7 • **La cour d'appel de Paris valide la dérogation OPO dans l'affaire *ORPEA*** 7
Hervé LE NABASQUE – CA Paris, 5-7, 9 nov. 2023, n° 23/09249
- BJS202n1 • **La rémunération du président d'honneur d'une société : pour services rendus ou services à venir ?** 10
Michel STORCK – CA Rennes, 3^e ch. com., 3 oct. 2023, n° 21/06977
- BJS202o0 • **Précisions sur la légitimité du licenciement prononcé pour cessation d'activité de l'entreprise** 12
Dirk BAUGARD – Cass. soc., 20 sept. 2023, n° 22-13485, FS–B

SOCIÉTÉS DE PERSONNES ET AUTRES GROUPEMENTS

- BJS202n9 • **Les pouvoirs du gérant à l'épreuve de la falsification de son procès-verbal de nomination** 16
Alain COURET – Cass. 3^e civ., 26 oct. 2023, n° 21-17937, FS–B
- BJS202n3 • **Gestion interne de la société : l'impérieuse nécessité du respect du formalisme** 18
Bernard SAINTOURENS – Cass. com., 11 oct. 2023, n° 22-10646, F–D
- BJS202n8 • **La qualité d'associé des héritiers** 21
Estelle NAUDIN – Cass. com., 30 août 2023, n° 22-10018, F–D
- BJS202n6 • **Nécessité de prouver les rémunérations indues d'un gérant et la cause légitime de sa révocation** 24
Jean-Christophe PAGNUCCO – CA Aix-en-Provence, ch. 3-4, 7 sept. 2023, n° 19/13819
- BJS202n5 • **Démission et responsabilité du dirigeant : tout n'est pas encore clair !** 26
Matthieu BUCHBERGER – CA Nîmes, ch. civ., 20 sept. 2023, n° 21/02460
- BJS202n2 • **Défaut de constatation d'une provision et faute détachable du gérant de SARL** 28
Elsa GUÉGAN – CA Aix-en-Provence, ch. 1-1, 12 sept. 2023, n° 19/17686

AUDIT ET CONTRÔLE DES COMPTES

- BJS202n7 • **Mission d'expert-comptable : fixation des honoraires en l'absence d'écrit** 31
Jean-François BARBIÈRI – Cass. com., 20 sept. 2023, n° 21-25386, FS–B
- BJS202o2 • **Responsabilité de l'expert-comptable : retour à l'efficacité de la clause de forclusion** 33
Jean-François BARBIÈRI – Cass. com., 11 oct. 2023, n° 22-10521, F–B

FUSIONS ACQUISITIONS

- BJS202o4 • **Restructuration et transmission de contrats** 36
Bruno DONDERO – CA Nancy, 1^{re} ch., 26 juin 2023, n° 22/02415

RESTRUCTURATION DES SOCIÉTÉS EN DIFFICULTÉ

- BJS202n4 • **De nouveaux indices en matière de coemploi** 39
Sébastien RANC – Cass. soc., 4 oct. 2023, n° 21-20044, F-D
- BJS202o1 • **Règlement *Insolvabilité* : la compétence internationale ne peut tenir à une confusion des patrimoines** 41
Fabienne JAULT-SESEKE et David ROBINE – Cass. com., 13 sept. 2023, n° 22-12855, F-B
- BJS202p0 • **Responsabilité pour pertes d'investissements : action recevable mais préjudice non réparable** 43
Jean-Baptiste BARBIÈRI – CA Paris, 5-8, 29 sept. 2023, n° 22/06609

CHRONIQUE

- BJS202o6 • **Droit fiscal** 46
Sous la direction de Régis VABRES

DOCTRINE

- BJS202o3 • **Les *management fees* et l'appréciation par le juge de la réalité de leur contrepartie** 54
Alain COURET